



CHARTRE

DU RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DE LA LOIRE

Cette chartre départementale a été rédigée par les membres de la Coordination départementale de soutien à la parentalité (CDSP), conformément à la chartre nationale du REAAP.

Rappel de l'objectif poursuivi par le Reaap :

Au-delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, les REAAP ont pour objectif de les mettre en lien avec des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif. Le REAAP doit permettre en particulier de mettre en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les familles dans leur rôle structurant vis à vis de l'enfant.

Dans ce cadre, les partenaires institutionnels du Reaap s'engagent à participer à la vie du Réseau.

Les responsables des actions de soutien à la parentalité et / ou les acteurs investis dans la vie du Réseau s'engagent à :

- 1.** Prévoir un **cadre éthique**, favorisant l'équilibre des relations familiales et ouvert à toutes formes de familles. Il s'appuiera sur les textes relatifs aux droits de l'enfant et de la famille.
- 2.** Respecter le **principe de neutralité** politique, philosophique et confessionnelle, dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées dans le cadre du Reaap.
- 3.** Soutenir prioritairement les rôles et les **compétences des parents** : accompagner l'exercice de l'autorité parentale, la protection et le développement de l'enfant, la transmission de l'histoire familiale, l'élaboration de repères, la confiance en soi.
- 4.** Favoriser la **relation entre les parents** et, dans cet objectif, privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
- 5.** Encourager les responsables des lieux et structures fréquentées par les parents à **accueillir ou susciter de nouvelles initiatives**. Garantir l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles différentes
- 6.** Prendre appui sur **un réseau mobilisable** et compétent, sur des bénévoles et des professionnels très divers **qui partagent l'engagement d'accompagner les familles dans le respect des personnes et de leur autonomie**, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles aujourd'hui
- 7.** Participer à la construction d'un **système d'animation partagée** qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation du savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

